

# Frais du PER assurantiel\*



Montant minimal de versement initial : 150 €

Frais d'adhésion à l'association ayant souscrit le contrat : 20 €

## Frais annuels

### Frais de gestion du plan

#### Frais des supports :

Support fonds euros	0,10%
Support unités de compte	1% maximum
Support Eurocroissance	NA

Gestion pilotée par horizon 0% supplémentaire

### Frais de gestion des fonds

#### 1/ Gestion libre

Fonds actions** (moyenne)	1,81%
Dont taux de rétrocessions de commissions***	0,77%
Fonds obligations (moyenne)	1,10%
Dont taux de rétrocessions de commissions***	0,41%
Fonds immobilier**** (moyenne)	NA
Dont taux de rétrocessions de commissions***	NA
Fonds diversifiés (moyenne)	1,95%
Dont taux de rétrocessions de commissions***	1,28%

#### 2/ Gestion pilotée par horizon (allocation 20 ans avant le départ à la retraite)

Profil sécuritaire (moyenne)	1,47%
Dont taux de rétrocessions de commissions***	0,70%
Profil prudent (moyenne)	1,76%
Dont taux de rétrocessions de commissions***	0,94%
Profil équilibré (moyenne)	1,80%
Dont taux de rétrocessions de commissions***	0,95%
Profil dynamique (moyenne)	1,82%
Dont taux de rétrocessions de commissions***	0,95%

### Autres frais annuels

Frais forfaitaires	0
Frais proportionnels	0%

## Frais ponctuels par opération (taux ou montant maximal)

Frais sur versement 4,5% maximum

Frais de changement de modes de gestion (en % ou en €) 0%

### Frais d'arbitrage

proportionnels ou forfaitaires	1%
nombre d'arbitrages gratuits par an	1

Frais de transfert sortant vers un autre produit 1% maximum

Frais sur les versements de rente 3%

Frais de rachat 0

NA : non applicable

\*= Le tableau indique les principaux frais du plan constaté au dernier exercice clos. Il peut cependant subsister des frais ne figurant pas dans ce tableau.

\*\* = la catégorie « fonds actions » inclut les ETF mais exclut les fonds de capital-investissement (FCPR, FPCI, FPS) et les titres vifs.

\*\*\*= part des frais reversés au profit du distributeur et du gestionnaire du plan au cours du dernier exercice clos.

\*\*\*\*= la catégorie « fonds immobilier » inclut les OPCV, les SCPI et les SCI

mise à jour avril 2024